

Lundi 23 mars 2020

## SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-34

### IMPORTANT/ Lancement du Fonds de Secours du CNM

Chère adhérente, Cher adhérent,

Je vous informe que le CNM vient de mettre en place son **Fonds de Secours à destination des entreprises (TPE/PME) musicales et de variété assujetties à la taxe fiscale.**

Chaque aide, plafonnée à **8 000 € (voir ci-dessous)**, comprend une **incitation à verser aux artistes une compensation pour les spectacles annulés et une mesure de solidarité avec les auteurs/compositeurs.**

Voici les critères de recevabilité des dossiers au Fond de Secours du CNM :

Les dossiers sont à déposer au fil de l'eau et seront étudiés dans **un délai maximum d'une semaine après leur dépôt.**

#### BÉNÉFICIAIRES

Le demandeur doit être une **personne morale**, qui détient une **licence 1, ou 2, ou 3**, exerce son activité dans **le domaine de la musique et des variétés** et répond aux caractéristiques des **TPE et PME** (structures de droit moral **<250 salariés** et avec un **CA <à 50M€**).

#### PÉRIMÈTRE

Aide à la **continuité de l'activité des entreprises du spectacle vivant musical et / ou de variétés** \* Pertes économiques résultant directement des annulations totales ou partielles, reports, et baisses de recettes en lien avec les dispositions prises par la puissance publique pour empêcher la propagation du Covid19.

#### ÉLIGIBILITÉ

Pour que son dossier soit recevable, il conviendra que le demandeur **se soit acquitté de ses obligations vis à vis des organismes de gestion collective, en matière de paiement des droits de représentation.**

#### CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- "La **sincérité** et le **sérieux** des informations financières transmises ;
- Le **caractère direct** du lien entre la **difficulté financière** rencontrée et l'épidémie de Covid19 ;
- L'**historique d'activité** du demandeur ;
- L'obtention par le demandeur **d'aides du CNM en 2019 et 2020** ;
- La **gravité de la situation** du demandeur et le risque quant à la continuité de son activité"

## MONTANT DE L'AIDE

Chaque demandeur peut bénéficier d'un soutien d'un montant maximum de **8 000 euros**, et ne peut formuler qu'une seule demande.

Ce montant pourra être bonifié et porté à **11 500 €**, sous réserve que le demandeur s'engage à consacrer une part de l'aide au moins égale à 1 500 € au paiement d'un dédit compensant un ou plusieurs cachets qui n'auront pas été honorés du fait de l'annulation d'une ou plusieurs représentations.

## MODALITES DU FONDS

L'examen des dossiers est effectué **au cours de la semaine** qui suit leur dépôt. **Le CNM peut demander un complément d'information au demandeur.**

La décision d'attribution de l'aide ou de refus intervient **au plus tard dix-sept jours calendaires après le dépôt du dossier.**

**Le paiement de l'aide intervient dans la semaine qui suit la décision.**

## PIÈCES À FOURNIR

Le formulaire complété ( à télécharger ci-dessous) :

Onglet 1-Formulaire du présent document, **jusqu'à la description des difficultés rencontrées**

Onglet 2-**TableauSuiviDates**,

Onglet 3- **Situation financière**

Joindre un **RIB en pdf** ou le cas échéant, une **attestation sur l'honneur de dédit** (onglet 4)

**ÉLÉMENTS A ENVOYER UNIQUEMENT À : [secours@cnav.fr](mailto:secours@cnav.fr)**

**Page d'information sur CNM sur le Fonds de Secours**

Formulaire de demande de Fonds de Secours  
Format .xlsx

Formulaire de demande de Fonds de Secours  
Format .ods

Nous restons à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON  
Délégué général

---



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 ( **textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...** )

SITE SNES @Dossier  
CORONAVIRUS - RESSOURCES

# SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

*création • production • diffusion*



Cet email a été envoyé à [chloe.metaireau@spectacle-snes.org](mailto:chloe.metaireau@spectacle-snes.org), [cliquez ici pour vous désabonner.](#)

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR